

## ANNEXES

Madame, Monsieur,  
Chers parents d'élèves,

Le lycée PARC SAINT JEAN accueillera votre enfant à partir du jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Son affectation est le fruit de son orientation.

Son installation au lycée sera une réussite à partir du moment où son implication deviendra évidente et visible.

Le cadre de travail et l'engagement des personnels lui garantiront une formation de qualité suivi d'une bonne perspective d'emploi ou d'une poursuite d'études diplômantes.

Tout élève animé du désir d'apprendre et respectueux des règles de la vie collective y trouvera une écoute bienveillante et le soutien de la communauté éducative.

Tout jeune soucieux de bien faire sera conforté dans ses efforts et guidé vers l'autonomie.

Les activités d'apprentissage se conjugueront avec des mises en situation concrètes pendant les stages et au cours de projets pédagogiques innovants.

Le dialogue établi entre vous et le lycée, basé sur la confiance, lui assurera un cadre solide pour se préparer aux exigences de l'âge adulte.

Il ne lui reste plus qu'à occuper sa place d'élève et trouver du plaisir dans le développement de ses connaissances et compétences.

Bonne rentrée scolaire 2022.

La Direction

Nos formations / Nos diplômes		
Collège	3 <sup>ème</sup> Prépa-	Diplôme National du Brevet
Lycée Professionnel	Equipier Polyvalent de Commerce	CAP TERTIAIRE (2 ans)
	Production et Service en Restaurations	CAP SOINS SANTE (2 ans)
	Agent de Propreté et d'Hygiène	
	Métiers du Commerce et de la Vente Options A & B	BAC PRO TERTIAIRE (3 ans) Le choix vers une des voies s'effectuant après une seconde Bac Pro « Métiers de la Relation Client »
	Métiers de l'Accueil	BAC PRO TERTIAIRE (3 ans) Le choix vers une des voies s'effectuant après une seconde Bac Pro « Métiers de la Gestion de l'Administration, du Transport et de la Logistique »
	Assistance à la Gestion des ORganisations et leurs Activités	
	Organisation du Transport de Marchandises	
	Animation – Enfance et Personnes Agées	BAC PRO SOINS SANTE (3 ans)
	Accompagnement Soins Services à la Personne – Options Domicile & Structure	
	Hygiène Propreté Stérilisation	
Section Générale et Technologique	2 <sup>nd</sup> e GT	2 <sup>nd</sup> e Générale et Technologique
	Sciences et Technologies de la Santé et du Social	BAC TECHNO (2 ans)
	Economie Sociale Familiale	BTS (2 ans)
Post-Bac Formation continue	Diplôme d'Aide-soignant	Institut de Formation d'Aide-Soignant GRETA VAR MED

**RENTREE** : La présence est **OBLIGATOIRE** sous peine de **RADIATION DES LISTES**.  
A cette occasion, les enseignants préciseront la liste des fournitures scolaires aux élèves.

# Planning de rentrée scolaire des élèves et étudiants

**La présence de tous les élèves et étudiants est obligatoire.**

Conformément au règlement intérieur, une tenue correcte et décente est exigée pour pénétrer dans l'établissement.

DATE	HORAIRES	Classes concernées
Jeudi 1er septembre	8h30 – 11h30	1 APH – 1 PSR – 1 EPC (1 <sup>ère</sup> année CAP)
	9h – 12h	2 MRC (niveau 2 <sup>nde</sup> )
	9h30 – 12h	3° Prépa Métiers (niveau 3 <sup>ème</sup> ) – 2GT (niveau 2 <sup>nde</sup> )
	13h – 16h	2 ASSP (niveau 2 <sup>nde</sup> )
	13h30 – 16h30	2 HPS - 2 AEPA – 2 GA-TL (niveau 2 <sup>nde</sup> )
Vendredi 2 septembre	9h – 12h	1 ST2S (niveau 1 <sup>ère</sup> )
	9h – 11h	1 MCV – 1 ACC – 1 AGORA – 1 OTM (niveau 1 <sup>ère</sup> )
	10h – 12h	1 ASSP – 1HPS – 1AEPA (niveau 1 <sup>ère</sup> )
	13h30 – 15h30	T MCV A -TMCVB – T ACC – T AGORA – T OTM (niveau Term)
	14h – 16h	T ASSP – THPS – T ST2S (niveau Term)
	14h30 – 16h30	2 APH – 2 PSR - 2 EPC (2 <sup>ème</sup> année CAP)
Lundi 5 septembre	9h – 11h30	BTS 1 (1 <sup>ère</sup> année)
	14h – 16h	BTS 2 (2 <sup>ème</sup> année)

Les élèves pourront déjeuner à la demi-pension à partir du lundi 5 septembre 2022.

Les cours commenceront dès le lundi 5/09 sauf pour les BTS dont les cours débiteront le mardi 6/09/22.

## **1- REGLEMENT INTERIEUR ET TENUE VESTIMENTAIRE :**

Il est demandé aux élèves de venir au lycée avec une **tenue correcte et décente**.

Fourni à la rentrée, le règlement intérieur fixe les règles de fonctionnement de l'établissement et les droits et obligations des élèves pour permettre à chacun de suivre une scolarité dans les meilleures conditions de travail et de sécurité.

## **2 - MODALITES D'ATTRIBUTION DES BOURSES ET AIDES DIVERSES**

**BOURSES NATIONALES** : Pour tous les élèves non boursiers, la demande de bourse pour l'année scolaire suivante, s'effectue lors de la campagne de bourse nationale des lycées qui a lieu en fin d'année scolaire dans l'établissement d'origine.

**Pour les élèves déjà boursiers de toutes les classes** (sauf 3<sup>èmes</sup>): Les bourses sont reconduites automatiquement avec un réajustement en septembre en fonction de la situation personnelle des familles et/ou en cas de redoublement ou de réorientation de l'élève boursier. **Les élèves de 3<sup>ème</sup> issus de 4<sup>ème</sup> ou redoublants de 3<sup>ème</sup>** désirant faire une demande de bourse doivent quant à eux s'adresser, à la rentrée, au secrétariat de scolarité.

**NOTA :** Les familles n'ayant pas demandé ou obtenu une bourse se trouvant par suite d'**événements graves et imprévisibles**, dans une situation financière délicate peuvent participer à la campagne de bourse provisoire à la rentrée de septembre. Il convient de s'adresser dans ce cas au secrétariat de scolarité.

**FONDS SOCIAL :** Les familles qui le souhaitent peuvent faire une demande d'aide financière (même si l'élève n'est pas boursier) pour faire face aux dépenses urgentes (frais de demi-pension, frais de transport, frais médicaux, lunettes, vêtements de sport...).

Pour cela, un dossier est à retirer soit auprès du service de gestion, soit au bureau de vie scolaire soit au pôle médico-social de l'établissement. Il sera étudié par une commission interne à l'établissement.

### **3 - PERIODE DE FORMATION EN ENTREPRISE (STAGES)**

Durant sa scolarité, votre enfant sera amené à effectuer des Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) en fonction de son cursus. Ces stages sont **obligatoires** et répondent à des objectifs spécifiques prévus dans le référentiel du diplôme préparé.

### **4 - FONCTIONNEMENT DE L'INFIRMERIE**

L'infirmier accueille tout élève qui le sollicite pour quelque motif que ce soit dès lors qu'il y a une incidence sur sa santé ou sa scolarité. Il est un personnel de santé, soumis au secret professionnel.

#### **Maladies :**

L'infirmier accueille les élèves de préférence en dehors des cours afin d'assurer le bon déroulement de leur scolarité.

**L'élève doit arriver au lycée en état de suivre les cours.** L'infirmier ne peut se substituer à un médecin / un pharmacien.

**Toute maladie contagieuse doit être systématiquement signalée par la famille.**

Si dès le matin ou depuis le week-end, l'enfant est malade, il convient de le garder au domicile et le faire consulter par un médecin. Le cas échéant, l'infirmier pourra vous demander de venir le chercher.

#### **Médicaments :**

**Sauf autorisation de l'infirmier, les élèves ne pourront pas détenir de médicaments.** Dans le cas d'un traitement ponctuel, les parents devront demander au médecin traitant de prescrire les prises de médicaments hors temps scolaire.

Si un élève était amené à prendre un traitement, il le déposera à l'infirmier avec une photocopie de l'ordonnance et une autorisation parentale signée pour administrer les médicaments.

L'infirmier n'est pas autorisé à donner des médicaments sans prescription médicale hormis ceux détenus à l'infirmier.

#### **Urgences :**

En fonction de la gravité de la situation et de la présence ou non de l'infirmier dans l'établissement, l'élève peut être pris en charge par le SAMU / pompiers et il pourra être transporté à l'hôpital après avis du médecin régulateur du SAMU. Dans le cas d'un départ avec les services de secours, les responsables en seront informés et devront se charger d'y récupérer leur enfant.

### **5 - LANGUES VIVANTES**

La 1<sup>ère</sup> langue vivante est l'anglais. Pour les 2GT, les ST2S et les Bac Pro (sauf les bac pro ASSP, AEPA et HPS) et les BTS, les élèves doivent choisir en 2<sup>o</sup> langue soit l'italien, soit l'espagnol, soit exceptionnellement l'allemand.

### **6 - M.D.L. (MAISON DES LYCEENS)**

La MDL est une association gérée par des lycéens majeurs pour les lycéens. Elle sert à améliorer la vie au sein du lycée. Chaque élève peut verser 5 € de cotisation en s'inscrivant au lycée.

### **7 - L'A.S. (Association Sportive)**

Tous les **mercredis après-midi et certains jours de la semaine**, de nombreuses activités sportives sont proposées aux élèves : sports collectifs, musculation, natation, cross, autres... Les élèves peuvent venir pratiquer une activité sous forme de loisir ou dans un cadre de compétition au sein de l'UNSS (Union Nationale des Sports Scolaires) dans une ambiance agréable et conviviale.

Dès la rentrée, venez solliciter les professeurs d'E.P.S. (Education Physique et Sportive) afin qu'ils vous donnent les papiers nécessaires à l'inscription et les **15 € de cotisation**.

## **8- HEBERGEMENT ET RESTAURATION : Extrait du règlement intérieur de l'établissement :**

### **INSCRIPTIONS :**

- **Elève demi-pensionnaire :**

L'élève qui n'a pas réglé la totalité des sommes dues au titre de l'année scolaire précédente ne peut en aucun cas être réinscrit à la demi-pension.

L'inscription engage l'élève pour le trimestre en cours.

Les trimestres sont découpés ainsi : septembre à décembre, janvier à mars, avril à juin.

L'élève qui ne souhaite plus prendre ses repas à la demi-pension doit remettre un courrier du responsable légal à l'intendance, 15 jours avant la fin du trimestre en cours.

Il rend également sa carte de passage le dernier jour du trimestre.

- **Commensaux et élèves souhaitant prendre des repas au self ponctuellement (sauf 3<sup>ème</sup> prépa-pro) :**

Il est possible d'approvisionner sa carte de passage pour plusieurs repas d'avance, sauf au 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire pour les élèves (vente unitaire uniquement). **Aucun repas ne pourra être pris avant d'avoir approvisionné sa carte d'au moins 1 repas.**

<b>TARIFS ELEVES AU TICKET, APPRENTIS, STAGIAIRES ET GRETA 2022</b>
---

4.00 € Le ticket repas
------------------------

### **TARIFS :**

- **Les tarifs applicables (forfaits, commensaux, élèves au ticket et extérieurs) sont adoptés par le Conseil Régional SUD PACA et présentés pour information aux membres du Conseil d'Administration du lycée chaque début d'année scolaire pour l'année civile suivante.**

En ce qui concerne les forfaits des demi-pensionnaires, les trimestres sont découpés en fonction du nombre de jours d'ouverture de la demi-pension. Ce découpage est voté en Conseil d'Administration lors de la présentation du budget.

- **Tout trimestre commencé est dû en totalité.**

- **Remises d'ordre accordées :**

- A partir de cinq jours d'absence consécutifs (une semaine) justifiés par un **certificat médical**, non compris les petites vacances scolaires.
- Durant les périodes de stage. Les cartes sont suspendues. L'élève qui souhaite prendre ses repas au self durant ces périodes doit le signaler au secrétariat d'intendance.
- Durant les périodes d'enseignement à distance, pour chaque jour entier où l'élève n'est pas présent, selon l'emploi du temps adapté pour la classe.
- En cas de séjour linguistique ou culturel.
- En cas de sortie scolaire si les paniers repas n'ont pas pu être fournis.
- En cas de fermeture exceptionnelle de la demi-pension (Grèves, Examens)
- En cas de jeûne lié au respect de la pratique d'un culte.

Un avis aux familles indiquant le montant à payer est remis à chaque élève au cours du trimestre.

L'élève qui rencontre des difficultés financières peut demander un dossier d'aide **du fonds social des cantines**. Une demande est valable pour un trimestre.

En cas de défaut de paiement, le C.E peut prononcer le changement de régime de l'élève en qualité d'externe, le service de restauration restant accessible à l'élève uniquement sous la forme de tickets occasionnels jusqu'à régularisation du dossier financier de l'élève. En conséquence, **tout élève demi-pensionnaire qui, à la fin du trimestre, n'a pas acquitté ses frais de demi-pension et n'a pas été jugé susceptible de recevoir une aide du fonds social des cantines pourra être radié de la liste des demi-pensionnaires, dès le premier jour du trimestre suivant.**

Les chèques ainsi que le papillon à découper sur l'avis aux familles peuvent être déposés dans la boîte aux lettres prévue à cet effet, au service de l'intendance.

Pour information, les tarifs de l'année 2022 pour le service restauration étaient de :

TRIMESTRE	DEMI-PENSION FORFAIT		
	DP 3 JOURS	DP 4 JOURS	DP 5 JOURS
<b>JANVIER-MARS 2022</b>	126.87€	155.59€	184.39€
<b>AVRIL-JUIN 2022</b>	115.34€	144.99€	174.34€
<b>SEPTEMBRE-DECEMBRE 2022</b>	153.79€	187.42€	221.27€

## A- SPECIFICITES DE LA DEMI-PENSION

- Elève demi-pensionnaire :

**RAPPEL** : L'année scolaire est découpée en 3 trimestres. Chaque trimestre correspond à une somme forfaitaire, **indépendante du nombre de repas pris dans le trimestre.**

Les élèves demi-pensionnaires peuvent opter pour l'un des 3 types de forfait en vigueur dans l'établissement :

DP3 : Forfait 3 jours (ex : Lundi/Mardi/Vendredi ou Mardi/Jeudi/Vendredi...)

DP4 : Forfait 4 jours (ex : Lundi/Mardi/Mercredi/Jeudi ou Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi)

DP5 : Forfait 5 jours : Lundi/Mardi/Mercredi/Jeudi/Vendredi.

Par défaut, tous les élèves inscrits à la demi-pension sont considérés comme DP5 à la rentrée scolaire, le temps que les emplois du temps définitifs leur soient fournis. Il convient pour tous les demi-pensionnaires de valider la formule choisie au plus tard fin septembre, en l'indiquant au service de gestion, par le biais du coupon remis lors de la distribution des cartes de demi-pension. Un rappel leur sera fait en début d'année scolaire à ce sujet.

### ACCES AU SELF :

Le self est accessible de 11H30 à 13H15, du lundi au vendredi, hors période d'examen (ouvert de 12h00 à 13h00).

La demi-pension est une facilité accordée aux familles. En conséquence et par égard envers les personnels de service et de surveillance, chaque élève est invité à se tenir correctement et à respecter le matériel et les locaux. Une carte de demi-pension est remise à chaque élève. **Il est interdit de prêter sa carte à un camarade. L'infraction à cette règle empêche le titulaire de la carte d'être soumis au contrôle de la vie scolaire et peut l'exposer à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du service de restauration.**

Les cartes remises lors de l'année scolaire en cours sont valables pour la scolarité complète de l'élève et doivent être restituées au service intendance à la fin de cette dernière.

En cas de perte, ou de casse, une nouvelle carte sera délivrée pour un montant de 5 €.

**En cas d'oubli de la carte de demi-pension, l'élève passe à la fin du service. Un excès d'oubli pourra faire l'objet d'une punition voire d'une sanction.**

### INTERNATS :

Les élèves inscrits à l'internat dans les établissements publics conventionnés sont soumis à leurs règlements intérieurs en vigueur.

Les valises des élèves doivent être déposées à la bagagerie (ou dans les casiers) et étiquetées par les C.P.E. après accord du chef d'établissement

## A-SPECIFICITES DE L'INTERNAT

Etant donné le nombre très limité de places disponibles au regard du nombre d'élève total de l'établissement, certaines classes sont prioritaires. Les étudiants et les élèves de 3<sup>o</sup> n'y sont pas accueillis.

L'internat se situe dans un lycée voisin sur Toulon (Lycée Dumont D'Urville).

**Pour faire une demande** : adresser un **courrier** avec votre adresse, vos coordonnées téléphoniques, le nom de l'élève et sa classe à la CPE, Mme Le Lay, **pendant la remise du dossier d'inscription**. Une réponse vous sera communiquée par celle-ci.

Pour information, les tarifs de l'année 2022 pour l'internat étaient de :

TRIMESTRE	Internat Dumont D'urville Lundi au samedi matin
JANVIER-MARS 2022	314.24€
AVRIL-JUIN 2022	325.67€
SEPTEMBRE-DECEMBRE 2022	377.09€

NOTA : Le forfait internat est séparé du forfait DP. Pour connaître le montant global à devoir en cas d'inscription à la demi-pension et à l'internat, il faut cumuler les sommes correspondantes. Exemple, un élève interne 5 nuits au lycée Dumont d'Urville et DP4 de septembre à décembre 2022 devra s'acquitter de la somme de :  $187.42 + 377.09 = 564.45$  €.

## CONTACTS UTILES

### 1- Vie Scolaire :

Il convient de s'adresser à la vie scolaire pour les absences, les demandes relatives à l'emploi du temps et les modalités d'inscription de votre enfant.

[lpsj.vie-scolaire@ac-nice.fr](mailto:lpsj.vie-scolaire@ac-nice.fr)

04 94 03 93 95 ou 04 94 03 93 96

### 2- Secrétariat de Scolarité :

Il convient de s'adresser au secrétariat des élèves pour toutes les demandes relatives à la constitution des dossiers de bourses nationales, les exeat, les changements de coordonnées...

[lpsj-scol.0830059n@ac-nice.fr](mailto:lpsj-scol.0830059n@ac-nice.fr)

04 94 03 93 78

### 3- Service de Gestion :

Il convient de s'adresser au service de gestion pour toute demande relative au paiement de la demi-pension, les changements de coordonnées bancaires, les changements de régime (Demi-pensionnaire, Externe), les dossiers de fonds sociaux et le versement des bourses nationales :

[demi-pension.0830059n@ac-nice.fr](mailto:demi-pension.0830059n@ac-nice.fr)

04 94 03 93 86

### 4- Directeurs des Formations :

Il convient de s'adresser au D.D.F. du secteur de formation de votre enfant pour toute demande relative aux périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et aux inscriptions aux examens :

Secteur Tertiaire : 04 94 03 93 89

[ddf-tertiaire-lpsj@ac-nice.fr](mailto:ddf-tertiaire-lpsj@ac-nice.fr)

Secteur Soins/santé/ services : 04 94 03 93 72

[ddf-soins-lpsj@ac-nice.fr](mailto:ddf-soins-lpsj@ac-nice.fr)

### 5- Pôle Médico-Social :

Infirmierie : 04 94 03 93 79

Assistant social : 04 94 03 93 81 (selon jours de présence)

### 6- Orientation :

Psy-EN (Psychologue de l'Education Nationale) : 04 94 03 93 11 (selon jours de présence)

C.I.O. (Centre d'Information et d'orientation) de Toulon : 04.94.03.93.93  
à l'espace Peiresc - Rue Corneille

## SE RENDRE AU LYCEE

Se rendre en **bus** (Réseau Mistral) au Lycée Régional Parc Saint Jean  
Place du 4 septembre, TOULON  
Tel : 04.94.03.93.93

Le lycée Régional PARC SAINT JEAN est desservi par 2 arrêts de bus, l'un au nord situé sur le Boulevard Maréchal JOFFRE et l'autre au sud au niveau de l'autoroute A50.

- Au NORD : Arrêt « EGLISE ».

Ligne 1 : La Beaucaire – La Coupiane  
Ligne 19 : Observatoire – Planquette (La Garde)  
Ligne 29 : Gare Routière de Toulon – Lycée Costebelle Hyères  
Ligne 31 : Artillerie de Marine (Mourillon) – Ste Claire (La Valette)

Descendre l'escalier de l'église et traverser la place du 4 septembre pour arriver devant l'entrée du Lycée.

- Au SUD : Arrêt « Benoît MALON ».

Ligne 9 : Gare de Toulon – Hôpital Ste Musse  
Ligne 39 : Gare Routière de Toulon – Lycée Golf Hôtel (Hyères)  
Ligne 191 : Observatoire/ZI – Campus Tourrache (La Garde)  
Ligne U : Pôle d'activité Toulon EST (La Garde) – Technopôle Mer (Ollioules)

Remonter l'avenue Benoit Malon et prendre la deuxième à gauche sur rue Capitaine Joseph CASANVOA (sens interdit en voiture) pour rejoindre la Place du 4 septembre et arriver devant l'entrée du lycée.



Se rendre en **2 roues** au Lycée Régional Parc Saint Jean  
Place du 4 septembre, TOULON  
Tel : 04.94.03.93.93

### Local 2 Roues :

Le Lycée dispose d'un local 2 roues sécurisé et télé-surveillé, les élèves et étudiants qui souhaitent l'utiliser doivent venir s'inscrire au service gestion. Un **badge** leur sera remis, contre signature. Ce badge devra être restitué à la fin de leurs scolarités dans l'établissement.  
**Si celui-ci est perdu ou détérioré, il sera facturé 25 €.**

Se rendre en **voiture** au Lycée Régional Parc Saint Jean  
Place du 4 septembre, TOULON  
Tel : 04.94.03.93.93

### A- Depuis Marseille

Sur A50 – Entrée TOULON (ne pas prendre le tunnel)  
Continuer sur Boulevard de Strasbourg puis Champs de Mars  
Continuer sur Avenue François CUZIN puis Boulevard Maréchal JOFFRE  
Prendre à gauche sur Rue du Bourget et arrivée sur Place du 4 septembre.



### B- Depuis Nice

Sur A57 – Entrée Toulon (ne pas prendre le tunnel)  
Prendre à droite le Boulevard Léon Bourgeois sur 90m  
Prendre à droite l'Avenue Nobel sur 110m  
Prendre à gauche l'Avenue de l'Amiral Daveluy sur 190m  
Prendre à droite la Rue Honoraty sur 250m et arrivée sur Place du 4 Septembre

